

grains de semence. En réalité, au commencement de mars, le ministre de l'Agriculture de l'Ontario, de passage à Ottawa, nous a informés qu'il prenait les mesures voulues et tout récemment, paraît-il, a importé des pommes de terre pour distribution dans les régions où cette disette se fait sentir. L'autre jour, un journal affirmait que le docteur Creelman, qui vient d'être nommé commissaire de l'Agriculture, avait dit que je cherchais à me dégager de toute responsabilité. Je doute fort que le docteur Creelman se soit permis pareille affirmation. Vers l'époque de sa nomination, paraît-il, il aurait communiqué à la presse certains projets qu'il avait en vue au sujet de ces questions.

J'aborde l'étude d'un autre aspect de la question que l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Ross) voulait mettre en discussion. Il en a conféré avec moi. Nombre de personnes ont demandé si le Gouvernement serait disposé à prendre quelque mesure en vue de garantir le prix des pommes de terre. Il va sans dire que c'est là un gros problème qu'on ne saurait guère discuter en ce moment. La garantie par l'Etat d'un prix minimum pour les pommes de terre, voilà un problème hérissé de difficultés. Le gouvernement britannique a garanti un prix minimum d'environ \$30 la tonne, soit d'environ 75 cents le boisseau de pommes de terre. L'Angleterre se trouve en présence d'une pénurie insolite de pommes de terre. C'est un pays de grandes importations, cependant que le Canada exporte tous ses produits agricoles, y compris les pommes de terre. L'an dernier, dans ma province, des milliers de tonnes de pommes de terre se sont vendues \$7 et \$8 la tonne, soit de 20 à 25 cents le boisseau. En pareilles circonstances, si le Gouvernement garantissait un prix minimum qui semblerait légitime aux yeux d'un certain nombre, il lui faudrait déboursier sur sa garantie de \$10,000,000 à \$20,000,000 pour cette seule denrée.

Ceux qui ont étudié la question en conviendront eu égard à la situation actuelle ou en perspective, il est fort peu probable que le prix des pommes de terre ne permette pas au cultivateur de réaliser des profits rémunérateurs. Quant à savoir si le Gouvernement doit fixer un prix maximum, je dois dire que, de la région même d'où est venue la dépêche adressée à l'honorable député, j'ai reçu aujourd'hui une longue lettre affirmant que le Gouvernement devrait établir, disons un prix de \$1.50 le boisseau, ce qui, de l'avis de l'auteur de cette lettre, serait un prix légitime.

791

La Chambre doit comprendre que c'est chose excessivement compliquée que de fixer un prix maximum pour des denrées. L'Angleterre ne l'a pas essayé sur une vaste échelle, bien qu'elle puisse en arriver là. En Italie, cela n'a pas réussi; en Allemagne, jusqu'à un certain point, le succès n'a pas été brillant. Aux Etats-Unis, la question est l'objet du plus sérieux examen. L'autre jour, le secrétaire Houston a admis que l'établissement de prix maximum et minimum pour les denrées alimentaires, ne serait pas une mesure prudente, sauf comme dernier recours. La question est hérissée de difficultés; comme l'honorable député de Red-Deer l'a laissé entendre, une action législative amène souvent des résultats tout à fait inattendus et l'établissement d'un prix maximum pourrait même provoquer une restriction de la production. Après tout, un prix élevé, c'est le meilleur stimulant de la production, comme c'est aussi le meilleur encouragement à l'économie.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Avec votre permission, monsieur l'Orateur, puis-je demander à mon honorable ami si le Gouvernement envoie les grains de semence aux municipalités ou directement aux agriculteurs?

L'hon. M. BURRELL: Avant tout, aux municipalités, mais aussi directement aux cultivateurs. On les expédie aux marchands et aux fermiers, aussi bien qu'aux municipalités. Dans l'Est, les envois se font par wagon, car c'est évidemment le seul moyen possible.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Ces envois, le Gouvernement les fait-il lui-même ou par les soins de la commission qui a été instituée?

L'hon. M. BURRELL: Par l'entremise de la commission qui agit sous la direction de mon ministère. Naturellement, nous vendons au comptant. Les opérations ont été si satisfaisantes et la coopération des provinces et des municipalités s'est faite avec tant de bon vouloir qu'à la date du 7 mai, le ministère des Finances avait reçu de notre commission, en paiement du grain, la somme de \$98,000.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je constate que mon honorable ami cite deux ou trois décrets du conseil qui n'ont pas été communiqués à la Chambre. J'estime qu'ils devraient être déposés.

L'hon. M. BURRELL: Je pensais qu'ils avaient été communiqués. Si je fais erreur,